



DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'ENQUETE



SOMMAIRE

- i. Arrêté d'ouverture d'enquête
- ii. Décision de désignation du Commissaire enquêteur
- iii. Avis d'enquête
- iv. Certificats d'affichage
- v. Parution Nice-matin
- vi. Parution Petites-Affiches



i. Arrêté d'ouverture d'enquête

Réf. : DDTM-SEAFEN-AP_n°2023-068

Nice, le 24 MARS 2023

ARRÊTÉ

**Portant ouverture d'une enquête publique relative
à la demande d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre de la première partie
des travaux d'aménagement de la Frayère aval par la Communauté d'Agglomération Cannes
Pays de Lérins, dans la commune de Cannes**

Le préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 relatifs au champ d'application des enquêtes publiques et au déroulement de la procédure administrative de ces enquêtes, et les articles L.181-1 à L.181.32 et R.181-1 à R.181-57 relatifs aux procédures d'évaluation environnementale,

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

VU l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement,

VU le décret du 24 avril 2019 portant nomination de monsieur Bernard GONZALEZ en qualité de Préfet des Alpes-Maritimes (hors classe) ;

VU la demande du 11 août 2022 de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins relative à la demande d'autorisation environnementale, concernant la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la frayère aval sur la commune de Cannes,

VU la décision N°E23000002 /06 en date du 30 janvier 2023 de la présidente du tribunal administratif de Nice portant désignation de Monsieur Alain BRANDEIS en qualité de

commissaire enquêteur,

Considérant que le dossier établi par le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes peut, en l'état de la procédure, être soumis à enquête publique,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRETE

Article 1er : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval sur la commune de Cannes, sur la section du cours d'eau située entre les ponts de l'avenue des Buissons Ardents et de l'avenue Amador Lopez, représentant une longueur d'environ d'1km.

Ces travaux dans le lit du cours d'eau ont pour objectif de restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère (notamment par un recalibrage augmentant la section hydraulique sur un linéaire de 415 mètres), de restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux (notamment par un remodelage et la végétalisation des berges) et d'améliorer le cadre de vie du quartier (notamment par une réhabilitation des cheminements piétonniers et une revalorisation paysagère).

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie Annexe de Cannes La Bocca située au 23 Avenue Francis Tonner, 06150 Cannes.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Alain BRANDEIS, Ingénieur Général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Article 3 : Déroulement de l'enquête

L'enquête se déroulera du mardi 11 avril 2023 09h00 au mardi 25 avril 2023 17h00 inclus, soit une durée de 15 jours, en Mairie Annexe de Cannes-La-Bocca.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie Annexe de Cannes La Bocca ainsi qu'au Centre aquatique de Cannes (Grand Bleu), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au vendredi et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacun des lieux ci-dessus.

Les registres d'enquête seront établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur avant les date et heure de clôture de l'enquête, à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, 28 boulevard du midi Louise Moreau, 06400 Cannes.

Elles pourront également être envoyées au Commissaire enquêteur par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : ddtm-enquete-publique-frayere-aval@alpes-maritimes.gouv.fr

L'ensemble des observations reçues seront annexées aux registres d'enquête, tenues à la disposition du public aux lieux de l'enquête susvisés et seront accessibles dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>

ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins <https://cannespaysdelérins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, au moyen des liens respectifs suivants :

- <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>
- <https://cannespaysdelérins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

Le dossier d'enquête sera également accessible en ligne en Mairie annexe de Cannes La Bocca, au moyen d'un ordinateur mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public et de toutes les personnes qui souhaiteront le rencontrer, lors de **trois permanences** qu'il tiendra aux lieux, dates et tranches horaires suivantes :

- En salle de réunion du Centre aquatique de Cannes, Grand Bleu, 2 Rue Amador Lopez, 06150 Cannes La Bocca
 - le **11 avril 2023 de 14h00 à 19h00**
 - le **19 avril 2023 de 11h00 à 18h00**
 - le **25 avril 2023 de 11h00 à 17h00**

Pendant ces permanences il sera également possible au public de déposer ses observations écrites ou verbales auprès du Commissaire enquêteur.

Article 4 : Publicité de l'enquête

Un avis contenant les principales dispositions du présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affiches et par tout autre procédé tel que le site mis en place par la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval> **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité d'affichage incombe respectivement au maire de Cannes, Président de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et devra être certifié par lui.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le Président de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins procédera à l'affichage du même avis à proximité des lieux prévus pour la réalisation de l'opération (quartier de la Frayère) ainsi que sur le territoire aval sécurisé contre les inondations par le projet. Ces affiches devront être visibles et lisibles des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012.

Cet avis d'enquête sera en outre, par les soins du préfet des Alpes-Maritimes, publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Alpes-Maritimes, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé à l'identique dans les huit premiers jours de celle-ci.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes dans la rubrique : **Les services de l'État dans les Alpes-Maritimes – Publications – Enquête publique**, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, sur sa page d'accueil et dans la rubrique Prévention inondation.

Article 5 : Clôture de registre d'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition du Commissaire enquêteur et clos par ses soins.

Dès réception du registre et des documents annexés, Le Commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Ce service, et le cas échéant, le pétitionnaire disposeront d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations éventuelles.

À l'issue de cette procédure, Le Commissaire enquêteur transmettra au préfet des Alpes-Maritimes le dossier déposé au siège de l'enquête accompagné des registres, de leurs pièces annexées, de son rapport ainsi que de ses conclusions motivées.

Le-dit rapport sera établi par le Commissaire enquêteur dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête conformément aux dispositions de l'article R.123-19 du Code de

l'environnement. Il relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Les conclusions motivées seront consignées dans une présentation séparée, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Le Commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport accompagné de ses conclusions motivées à Madame la présidente du tribunal administratif de Nice.

Article 6 : Rapport et conclusions d'enquête

Copie du-dit rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront adressés, dès leur réception, par le préfet des Alpes-Maritimes, au service instructeur du projet.

Une copie du rapport et des conclusions de l'enquête publique seront également adressés au maire de la commune de Cannes, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>

<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

Article 7 : Décision prise à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est désigné autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, dans la commune de Cannes.

Article 8 : Service instructeur du projet

Le service instructeur du projet est la direction départementale des territoires et de la mer – service eau agriculture forêts espaces naturels, 147 Boulevard du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3.

Article 9 : Informations complémentaires

Toute information complémentaire relative au projet concerné par cette enquête pourra être demandée auprès de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, porteur de ce projet soit :

- par courrier : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, 28 boulevard du midi Louise Moreau, 06400 Cannes.

- par courriel : enquete-publique@cannespaysdelerins.fr

Article 10 : Exécution

Le Directeur de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, le Président de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, maire de Cannes, et le Commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au directeur départemental des territoires et de la mer. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.


Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522
Philippe LOOS



ii. Décision de désignation du Commissaire enquêteur



iii. Avis d'enquête



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE relative
à la demande d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval
par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, dans la commune de Cannes

Demandeur : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)

Le Préfet des Alpes-maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la Commune de Cannes

du mardi 11 avril 2023 9h00 au mardi 25 avril 2023 17h00 inclus

relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval sur la commune de Cannes, sur la section du cours d'eau située entre les ponts de l'avenue des Buissons Ardents et de l'avenue Amador Lopez, représentant une longueur d'environ d'1km.

Ces travaux dans le lit du cours d'eau ont pour objectif de restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère (notamment par un recalibrage augmentant la section hydraulique sur un linéaire de 415 mètres), de restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux (notamment par un remodelage et la végétalisation des berges) et d'améliorer le cadre de vie du quartier (notamment par une réhabilitation des cheminements piétonniers et une revalorisation paysagère).

Le siège de l'enquête publique est fixé à la **Mairie Annexe de Cannes La Bocca** située au **23 Avenue Francis Tonner, 06150 Cannes**.

Par décision N°E23000002 /06 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, Monsieur Alain BRANDEIS, Ingénieur Général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la **Mairie Annexe de Cannes La Bocca** ainsi qu'au **Centre aquatique de Cannes (Grand Bleu)**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi.

Toutes observations et propositions pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquê - teur. Les registres seront disponibles à la **Mairie Annexe de Cannes La Bocca, aux heures d'ouverture de la Mairie ainsi qu'au Centre aquatique de Cannes (Grand Bleu) à ses heures d'ouvertures**.

Toutes observations et propositions pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : ddtm-enquete-publique-frayere-aval@alpes-maritimes.gouv.fr. Ces observations et propositions seront tenues à la disposition du public aux lieux de l'enquête susvisés, et seront accessibles sur les sites internet de la préfecture des Alpes-Maritimes et de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>
<https://cannespaydelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>
<https://cannespaydelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

Le dossier sera également consultable en ligne en Mairie Annexe de Cannes La Bocca, au moyen d'un poste informatique mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne le public qui le souhaitera et pourra également recueillir à cette occasion les observations verbales ou orales dans les lieux, jours et aux horaires de permanence suivants :

- **Au Centre aquatique de Cannes, Grand Bleu, 2 Rue Amador Lopez, 06150 Cannes La Bocca**

- le mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 19h00
- le mercredi 19 avril 2023 de 11h00 à 18h00
- le mardi 25 avril de 11h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la mairie Annexe de Cannes la Bocca pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval> ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins : <https://cannespaydelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

Le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la Présidente du tribunal administratif de Nice.

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes statuera sur la demande de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins sous la forme d'un arrêté d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval dans la commune de Cannes.

Toute information complémentaire relative au projet concerné par cette enquête pourra être demandée auprès de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, porteur de ce projet, soit :
- par courrier : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, 28 boulevard du midi Louise Moreau, 06400 Cannes.
- par courriel : enquete-publique@cannespaydelerins.fr



iv. Certificats d'affichage



v. Parution Nice-matin

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval par la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, dans la commune de Cannes

Demandeur : communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL).
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la Commune de Cannes du mardi 11 avril 2023 9h00 au mardi 25 avril 2023 17h00 inclus, relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval sur la commune de Cannes, sur la section du cours d'eau située entre les ponts de l'avenue des Buissons Ardents et de l'avenue Amador Lopez, représentant une longueur d'environ 1 km. Ces travaux dans le lit du cours d'eau ont pour objectif de restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère (notamment par un recalibrage augmentant la section hydraulique sur un linéaire de 415 mètres), de restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux (notamment par un remodelage et la végétalisation des berges) et d'améliorer le cadre de vie du quartier (notamment par une réhabilitation des cheminements piétonniers et une revalorisation paysagère). Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie annexe de Cannes La Bocca située au 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes.
Par décision N°E2300002/06 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, M. Alain BRANDEIS, Ingénieur Général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie annexe de Cannes La Bocca ainsi qu'au centre aquatique de Cannes (Grand Bleu), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi.
Toutes observations et propositions pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant la date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur. Les registres seront disponibles à la mairie annexe de Cannes La Bocca, aux heures d'ouverture de la mairie ainsi qu'au Centre aquatique de Cannes (Grand Bleu) à ses heures d'ouvertures.
Toutes observations et propositions pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : dtcm-enquete-publique-frayere-aval@alpes-maritimes.gouv.fr
Ces observations et propositions seront tenues à la disposition du public aux lieux de l'enquête susvisés, et seront accessibles sur les sites internet de la préfecture des Alpes-Maritimes et de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins :
<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>
<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>
Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture et sur le site internet de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins :
<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>
<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>
Le dossier sera également consultable en ligne en mairie annexe de Cannes La Bocca, au moyen d'un poste informatique mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête.
Le commissaire enquêteur recevra en personne le public qui le souhaitera et pourra également recueillir à cette occasion les observations verbales ou orales dans les lieux, jours et aux horaires de permanence suivants :
Au centre aquatique de Cannes, Grand Bleu, 2, rue Amador Lopez, 06150 Cannes La Bocca :
- Le mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 19h00 ;
- Le mercredi 19 avril 2023 de 11h00 à 18h00 ;
- Le mardi 25 avril de 11h00 à 17h00.
Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la mairie annexe de Cannes La Bocca pour être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes :
<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>
ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins :
<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>
Le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la Présidente du tribunal administratif de Nice.
A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes statuera sur la demande de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins sous la forme d'un arrêté d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval dans la commune de Cannes.
Toute information complémentaire relative au projet concerné par cette enquête pourra être demandée auprès de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, porteur de ce projet, soit :
- Par courrier : communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, 28, boulevard du midi Louise Moreau, 06400 Cannes.
- Par courriel : enquete-publique@cannespaysdelerins.fr

AVIS RECTIFICATIF

Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

AVIS DE MARCHÉ

Services

Directive 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur
I.1) Nom et adresse
CG des Alpes-Maritimes - Direction de la Construction et du Patrimoine (06), Numéro national d'identification : 22060001900016, route de Grenoble BP 3007, 06201 Nice, France. Tél. : +33 497 186000. Courriel : marches@departement06.fr. Code NUTS : FRL03.
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <http://www.cg06.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>
Section II : Objet
II.1) Étendue du marché
II.1.1) Intitulé : 2023M0020 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une démarche BIM pour la reconstruction du collège - Les Campelières à Mougins
II.1.2) Code CPV principal : 71336000
II.1.3) Type de marché : Services
II.1.4) Description succincte : 2023M0020 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une démarche BIM pour la reconstruction du collège Les Campelières à Mougins
Section VI : Renseignements complémentaires
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 22 mars 2023
VI.6) Référence de l'avis original
Référence de l'avis au JO : 2023/S043-125101 du 2023-03-01
Section VII : Modifications
VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter
VII.1.1) Motif de la modification
Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur
VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original
Numéro de section : IV.2.2)
Au lieu de : lundi 27 mars 2023 - 15:30
Lire : lundi 03 avril 2023 - 15:30
Numéro de section : IV.2.7)
Au lieu de : mardi 28 mars 2023 - 10:00
Lire : mardi 4 avril 2023 - 10:00
VII.2) Autres informations complémentaires



AVIS RECTIFICATIF DU 22/03/23

AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR. LE REPRESENTANT LEGAL - AREA REGION SUD pour Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 29, boulevard Charles Nedelec 13331 Marseille - Cedex 03 tél : darnj@arearegionsud.com web : <http://www.arearegionsud.com>
Référence : 9NEATA23-06
Objet : Travaux de rénovation du pôle médical du lycée Magnan à Nice (06)
Remise des offres : au lieu de : 31/03/23 à 16h00 au plus tard.
lire : 04/04/23 à 12h00 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://achat.maregionsud.fr>

COLLECTIVITÉS, SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS



Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nice-matin var-matin

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Le printemps de l'actu

Votre formule papier + numérique

-42%

par rapport au prix kiosque
soit 39,99€ par mois au lieu de 66,80€.

PROFITEZ-EN VITE AU

36 63 Service 0,15 €/min
+ prix appel

nice-matin

PRINT_NM023

Annonces

immo.nicematin.com - emploi.nicematin.com

CONVOICATIONS AUX A.G.

Caisse Locale Groupama - Les Vallées

CONVOICATION AG

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le : 12/04/2023 à 10 heures au siège de ladite caisse locale
Ordre du jour
Dans la forme ordinaire :
- Rapport du conseil d'administration - Présentation des comptes - Vote des résolutions
Dans la forme extraordinaire :
- Approbation des nouveaux statuts
Pour le cas où le quorum ne serait pas atteint, conformément aux statuts, ladite Assemblée Générale Mixte se réunira sur deuxième convocation le 05/05/2023 à 10h, à la Salle du Fuon Pench, 12, avenue du Dr Faraut, 06670 Levens, avec ordre du jour inchangé.
Le Président

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 mars 2023, à Cannes.
Dénomination: STUDIO DECO CANNES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 9, rond-point Duboys d'Angers, 06400 Cannes.
Objet : L'exploitation d'une boutique-show-room d'objets de décoration et mobiliers, l'achat/vente de biens non soumis à réglementation ; le coaching en décoration et l'activité de Home Staging, le conseil en décoration d'intérieurs de tous types de locaux.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 500 euros
Gérant : Madame Emmanuelle AMARD, demeurant 16, allée de la forêt, Villa Charlotte, 06400 Cannes
La société sera immatriculée au RCS de Cannes.
La Gerance

Suite aux différentes réformes apportées notamment par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ainsi que par l'arrêté du 22 décembre 2021 paru au JO du 29 décembre 2021, de nouvelles obligations d'affichage ont été adoptées pour les annonces immobilières.
Si vous décidez de ne pas faire apparaître les mentions susvisées, vous vous exposez à une sanction prévue à l'article L126-33 du Code de la Construction et de l'Habitat.
De manière générale, Groupe Nice-Matin ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-respect des nouvelles obligations susvisées.

Immobilier
Alpes-Maritimes

VENTE TERRAINS

> ST-JEAN-CAP-FERRAT, MENTON

SOSPÈL 2.5 kms du village, vend propriété 1 hectare, compose de terrasse et d'un bois, eau, EDF, accès large véhicule, petite remise, ensolaillée, belle vue, calme, oliviers, chênes. Prix: 135.000€. Plus 3 parcelles loisirs 1 hectare en terrasse, eau, accès facile. Prix sur demande. PARTICULIER. Tél: 06.56.83.70.38

ACHAT APPARTEMENTS

> TOUS SECTEURS

Particulier achète comptant APPARTEMENT 2 PIECES avec terrasse ou maison individuelle avec jardin. Région Cannes, La Bocca, Le Cannet. Même mauvais état. 100.000€ à 150.000€. Particulier à particulier de préférence. Tél.04.93.45.29.06 ou 06.12.20.35.85.

ACHAT VIAGERS

Etude Lodol
04.93.80.75.24
www.etudelodol.com

Recherchons pour investisseurs : VIAGER, NUE PROPRIÉTÉ, VENTE A TERME, conseils et expertises gratuits, un métier de spécialistes 80 ans d'expérience.

Azur Viager
04.93.38.04.44
www.le-viager.fr

Visite et expertise gratuites sur tout le 06. Viager libre, viager occupé, vente à terme, nue propriété.

Immobilier Var

VENTE 4 PIÈCES

> TOULON, LA VALETTE, LA GARDE, LE PRADET

OLLILOUES limite Toulon dans résidence de bon standing de 2 étages sécurisée et proche commerces. Superbe et spacieux T4 de 92m², 1er étage, beaucoup de cachet. Séjour/salon de 35m² avec terrasse. SdB avec douche et baignoire, cuisine équipée, chauffage gaz + clim. charges 100€/mois. Pas de travaux. Possibilité garage. Prix 258.000€. Energie C (09/2022), classe climat C, dépenses énergétiques annuelles 880€ à 1.190€. PARTICULIER Tél.06.84.75.03.33

LOCATION 2 PIÈCES

> FRÉJUS, ST-RAPHAËL

ST RAPHAEL centre-ville, triangle d'or, 2 pas des plages et gare, 2 pièces 41.29m², meublé. Références demandées. Loyer: 670€/CC. Classe énergie E. Classe climat C. Dépense énergie n.c. PARTICULIER. Tél: 04.94.96.01.20/06.18.37.90.89

LOCATION PARKINGS BOXES, GARAGES

> TOUS SECTEURS

Loue GARAGE fermé, dans résidence sécurisée, proche gare SNCF de St Raphaël. 130€/mois CC. PARTICULIER Tél.06.17.75.25.91.

RENDEZ-VOUS

TOUS LES MARDIS
POUR VOTRE SUPPLÉMENT

L'IMMOBILIER

GROUPE
nice-matin



vi. Parution Petites-Affiches

208166



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DEMANDEUR : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS (CACPL)

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIÈRE PARTIE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA FRAYÈRE AVAL PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS, DANS LA COMMUNE DE CANNES

Le préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de CANNES

du mardi 11 avril 2023 9h00 au mardi 25 avril 2023 17h00 inclus relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval sur la commune de CANNES, sur la section du cours d'eau située entre les ponts de l'avenue des Buissons Ardents et de l'avenue Amador Lopez, représentant une longueur d'environ 1km.

Ces travaux dans le lit du cours d'eau ont pour objectif de restaurer le fonctionnement hydraulique de la Frayère (notamment par un recalibrage augmentant la section hydraulique sur un linéaire de 415 mètres), de restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux (notamment par un remodelage et la végétalisation des berges) et d'améliorer le cadre de vie du quartier (notamment par une réhabilitation des cheminements piétonniers et une revalorisation paysagère).

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie Annexe de CANNES-LA-BOCCA située au 23 avenue Francis Tonner, 06150 CANNES.

Par décision N°E23000002 /06 de la présidente du tribunal administratif de Nice, Monsieur Alain BRANDEIS, ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour

conduire cette enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie Annexe de CANNES-LA-BOCCA ainsi qu'au Centre aquatique de CANNES (Grand Bleu), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi.

Toutes observations et propositions pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant la date et heure de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur. Les registres seront disponibles à la Mairie Annexe de CANNES-LA-BOCCA, aux heures d'ouverture de la Mairie ainsi qu'au Centre aquatique de CANNES (Grand Bleu) à ses heures d'ouvertures.

Toutes observations et propositions pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : ddtm-enquete-publique-frayere-aval@alpes-maritimes.gouv.fr

Ces observations et propositions seront tenues à la disposition du public aux lieux de l'enquête susvisés, et seront accessibles sur les sites internet de la préfecture des Alpes-Maritimes et de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>

<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur

le site internet de la préfecture et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval>

<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

Le dossier sera également consultable en ligne en Mairie Annexe de CANNES-LA-BOCCA, au moyen d'un poste informatique mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne le public qui le souhaitera et pourra également recueillir à cette occasion les observations verbales ou orales dans les lieux, jours et aux horaires de permanence suivants :

- Au Centre aquatique de CANNES, Grand Bleu, 2 Rue Amador Lopez, 06150 CANNES-LA-BOCCA

- Le mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 19h00

- Le mercredi 19 avril 2023 de 11h00 à 18h00

- Le mardi 25 avril de 11h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Mairie Annexe de CANNES-LA-BOCCA pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être

consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-DEA-CACPL-Frayere-aval> ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins :

<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

Le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes statuera sur la demande de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins sous la forme d'un arrêté d'autorisation environnementale pour la mise en œuvre de la première partie des travaux d'aménagement de la Frayère aval dans la commune de CANNES.

Toute information complémentaire relative au projet concerné par cette enquête pourra être demandée auprès de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, porteur de ce projet, soit :

- Par courrier : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, 28 boulevard du midi Louise Moreau, 06400 Cannes.

- Par courriel : enquete-publique@cannespaysdelerins.fr

208162

MACOVA

Société civile au capital de 1 000 €
57 Vieux Chemin de Gairaut, 06100 NICE
RCS NICE 509 756 441

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 21/12/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 464 chemin Vieux, 06950 FALICON. Validation : RCS NICE.

208170

ALAMOUGINS

Société civile au capital de 1 000 €
868 avenue Virginie Heriot, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
RCS NICE 514 989 755

AVIS

Aux termes d'une AGO du 01/11/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 1575 avenue Général de Gaulle, 06250 MOUGINS et Madame Mariana KALCHEVA épouse YANEVA sise 20 boulevard Princesse Charlotte, 98000 MONACO a été nommée gérante suite à la révocation de Mme Cécile ACOLAS. Validation : RCS CANNES.

208163

CASA MYA

SARL au capital de 5 000 €
7 rue Tony Allard, 06400 CANNES
RCS CANNES 912 434 750

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 14/03/2023, à effet du même jour, il a été décidé de transférer le siège social au 4 rue Tony Allard, 06400 CANNES. Validation : RCS CANNES.

208199

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 mars 2023 à CANNES. Dénomination : MLJF. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Toutes activités de location meublée non professionnelle. Durée de la société : 99 ans. Capital social fixe : 1 000 euros. Siège social : 40 boulevard de la Source, Villa Mauritizia, 06400 CANNES. La société sera immatriculée au RCS CANNES. Gérants : Madame Bernadette DONAT-BOUILLUD et Monsieur Jean-Paul DONAT-BOUILLUD demeurant ensemble 40 boulevard de la Source, Villa Mauritizia, 06400 CANNES. Pour avis.

208159

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/02/2023, il a été constitué une SAS dénommée : DISTINGART Enseigne commerciale : DISTING'ART - Capital : 3 000 € - Siège : 1 rue du Verdon, 06510 CARROS - Objet : L'exposition et la vente d'œuvres d'art en ligne, l'insertion et la diffusion de publicités en ligne, la présentation et la diffusion d'informations sur l'actualité de l'art en ligne. Président : Monsieur Charles SCIBETTA demeurant à 1 rue du Verdon, 06510 CARROS. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS GRASSE.

Pour avis. Le président.

208178

LE COIN DES PIPELETTES

SASU en liquidation
au capital de 5 000 €
Les Hauts de Vaugrenier, 1 allée du Puy,
06270 VILLENEUVE-LOUBET
RCS ANTIBES 848 345 534

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'associé unique du 07/03/2023, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Monsieur Frédéric RIVIERE, demeurant Les Hauts de Vaugrenier, 06270 VILLENEUVE-LOUBET pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 07/03/2023. Radiation au RCS ANTIBES.

Abonnez-vous

20 €
par anEnchères
Immobilières
Un département
www.petitesaffiches.fr